



Déclaration par

M. Urs Schmid,

Représentant permanent de la Suisse auprès de la

Conférence du désarmement

Première conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions (CCM)

Segment de haut niveau

Dubrovnik, 7 Septembre 2015

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers amis

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Ministre, ainsi que la République de Croatie pour l'accueil chaleureux réservé à cette Première conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions ici à Dubrovnik, la « perle de l'Adriatique ». Je suis persuadé que cette conférence permettra d'établir une feuille de route ambitieuse pour les années à venir et de donner l'occasion à la CCM de progresser dans la réalisation de ses objectifs. Elle constituera en ce sens une excellente illustration des initiatives politiques menées par les Etats de la région dans des domaines cruciaux touchant à la paix et la sécurité. En effet, nous continuons d'être impressionnés par les efforts fournis et les étapes franchies depuis maintenant deux décennies par la Croatie.

Mesdames et Messieurs,

Malgré la diminution du nombre de victimes et des engagements pris par les pays ici présents notamment dans le cadre de la CCM, un grand nombre de victimes des armes à sous-munitions sont encore à déplorer.

La CCM est un outil essentiel pour la mise en place sur le terrain de politiques de lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre. Les activités-clés que sont l'interdiction de leur utilisation, la destruction des stocks d'armes à sous-munitions, la dépollution des zones contaminées et l'assistance aux victimes sont des mesures qui ont une influence directe sur la sécurité humaine et la sécurité tout court. S'il est à relever que la mise en œuvre de ces activités est en premier lieu de la responsabilité nationale des Etats, il convient de souligner que la CCM implique également un effort conjoint et une responsabilité partagée, et promeut à ce titre la coopération et de l'assistance entre les Etats. Laissez-moi souligner à ce stade le soutien indéfectible – aujourd'hui et à l'avenir– de la Suisse envers l'action antimines en général et la CCM en particulier. Nous continuerons à soutenir les processus politiques, les institutions compétentes et les activités opérationnelles menées sur le terrain dans ce domaine.

A une époque où les combats entre belligérants ont souvent lieu dans des zones urbaines au milieu des populations civiles, l'utilisation arbitraire des armes à sous munitions est contraire à des principes humanitaire de base. Il faut ainsi rappeler que ne pas avoir ratifié la CCM ne libère pas un Etat de ses obligations découlant du droit international humanitaire. Les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution sont applicables à l'emploi de tous les types d'armes et de munitions. On peut légitimement se demander comment l'utilisation des armes

à sous-munition dans des zones habitées peut être compatible avec ces principes. Dans ce contexte, les efforts entrepris dans le cadre de la convention, qui veulent que tout emploi ou soupçon d'utilisation d'armes à sous-munitions engendrent une réaction forte et systématique de la part des Etats parties, nous semblent essentiels.

Mesdames et Messieurs,

Depuis l'entrée en force de la CCM il y a cinq ans, nous avons connu un succès certain, non seulement au niveau politique mais également en ce qui concerne la mise en œuvre technique de la convention. Néanmoins beaucoup reste à faire et de nombreux défis à relever afin que les attentes placées dans la convention se réalisent pleinement.

Comme souligné par nombre d'orateurs aujourd'hui, l'universalisation du traité doit constituer une priorité dans les années à venir. Nous saluons les Etats qui ont rejoint la convention au cours de l'année écoulée, tout comme les différentes dispositions inscrites dans le projet de plan d'action afin de nous permettre d'avancer dans ce dossier.

La thématique de la dépollution des zones contaminées par les armes à sous-munitions constituera également un sujet d'importance particulière dans les années à venir. Le délai de dix ans fixé par la convention pour l'enlèvement des armes à sous-munitions arrivera pour la première fois

à échéance pour plusieurs Etats affectés par ces armes. Des efforts renouvelés seront nécessaires afin que ce délai soit respecté dans la mesure du possible, et que les extensions à la réalisation de ces obligations représentent une exception et non pas la norme. Pour sa part, notre devoir envers les victimes des armes à sous-munitions reste plein et entier, et la prise de mesure essentielle afin de renforcer l'efficacité de l'assistance aux victimes.

Afin de pouvoir relever ces défis ainsi que d'autres, il est important que la CCM dispose des instruments de soutien appropriés. L'Unité d'appui à l'application que nous avons conjointement décidé d'établir à l'occasion de la 4^{ème} réunion des Etats parties à un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du traité. Je tiens à saluer les mesures prises afin d'établir l'ISU depuis la dernière Réunion des Etats parties, et de faire part à Mme Sheila Mweemba de tous mes vœux de succès dans sa nouvelle fonction de directeur de cette unité. Je tiens par ailleurs à saisir cette occasion pour remercier le bureau de Genève du PNUD, et Mme Sarah Sekkenes, et son équipe, pour tout le soutien octroyé à la convention au cours des dernières années, et d'avoir accepté de prolonger son soutien jusqu'à la fin de la Conférence d'examen.

Nous avons encore un défi à relever dans l'établissement de l'ISU, soit d'adopter un modèle de financement à la fois prévisible, durable et répondant au principe d'appropriation par tous les Etats. Relever ce défi relève d'une obligation

tant morale que politique. Pouvoir s'appuyer sur une unité d'appui pleinement opérationnel est essentiel pour la bonne marche de la convention et l'efficacité de sa mise en œuvre. Nous avons ainsi un devoir, notamment envers les victimes des armes à sous-munitions, la stabilité et la paix, à adopter une décision conséquente sur le modèle de financement, en adéquation avec la détermination affirmée des Etats d'établir une ISU pour la convention. Ce devoir s'étend par ailleurs au personnel de l'ISU, qui doit pouvoir savoir de quoi son avenir sera fait.

Mesdames et Messieurs,

Avant de conclure, je souhaite remercier une nouvelle fois la République de Croatie pour son leadership et le rôle exemplaire qu'elle a joué dans l'organisation et l'accueil de cette Première conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions. Permettez-moi également d'exprimer toute ma reconnaissance envers les Etats parties, les Nations Unies, le CICR, le CIDHG, et surtout la société civile qui jouent un rôle primordial dans le renforcement de cette convention.

Merci.